



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

21968

MISSION ONU DI AU VIETNAM

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION	3
II - MISSION DES 7 ET 8 JUILLET	4
1. Evolution du marché	4
1.1. La législation	4
1.2. Environnement	4
1.3. La concurrence	5
1.4. Distribution	5
2. Alternative à la solution Vissan	6
3. Mémoire Vissan	6
III - MISSION DES 21 ET 22 NOVEMBRE	7
1. Mise en place de la législation sur les abattoirs clandestins	7
2. Position de Vissan	7
3. L'environnement économique et politique	8
4. Effets immédiats du 7^e sommet de la Francophonie	8
IV - CONCLUSION	10

Annexe : Mémoire

I - INTRODUCTION

A la suite de la première mission effectuée du 9 au 15 Avril 1997 :

- deux autres missions ont eu lieu à HCMV,
- ainsi que deux séances de travail dans les locaux de la société Madrange.

Une deuxième mission a été réalisée les 7 et 8 juillet et une troisième les 18 et 19 Novembre 1997.

La première mission avait validé l'étude « Filière Porcine Vietnam » réalisée par les jeunes ingénieurs agronomes LE MEUR et JOIGNEAULT.

La deuxième mission devait permettre de trouver un partenaire à Madrange pour la fabrication, puis la diffusion de produits fabriqués selon les technologies du partenaire français.

La troisième mission devait établir les bases juridiques et financières de l'accord envisagé et établir un business plan pour la joint-venture à créer.

II - MISSION DES 7 ET 8 JUILLET

Cette mission avait trois objets :

- Etudier l'évolution du marché depuis la première intervention
- Recherche d'une alternative à la solution Vissan
- Signer si nécessaire avec Vissan un protocole d'accord définissant les bases d'une collaboration

1. Evolution du marché

1.1. La législation

La décision de fermeture des abattoirs clandestins ne semblait pas encore être entrée en vigueur.

L'abattoir de Vissan qui avait été remis en état de fonctionnement, comme nous avons pu le constater lors de la première mission, n'était semble-t-il pas en activité malgré les informations données par les dirigeants de l'entreprise. Nous étayons notre conclusion sur le fait que nous n'avons pas pu visiter l'abattoir pour diverses raisons qui ne nous ont pas paru pertinentes.

Par des visites impromptues auprès des bouchers dans les petits marchés de la ville de HCM et de sa périphérie, nous avons cru comprendre que les circuits d'abattage clandestin étaient restés dans leur majorité en activité.

1.2. Environnement

Les sources d'approvisionnements en charcuterie de qualité :

- pour les hôtels fréquentés en majorité par des touristes
- ou,
- pour les particuliers au pouvoir d'achat élevé, en général des ressortissants étrangers,

ont sensiblement évolué.

A côté des circuits d'importation de produits haut de gamme en provenance d'Europe, de Thaïlande ou Singapour, une fabrication artisanale est apparue.

Des fabrications artisanales élaborées par des étrangers récemment installés ou par des nationaux de retour au pays font leur apparition.

La clientèle de ces petits producteurs, semble être la même que la clientèle qui fréquente les commerces de haut de gamme nouvellement apparus : cosmétologie, parfumerie, salon de coiffure, articles de voyage, habillement, bijoux, cadeaux, bibelots de qualité pour l'aménagement de la maison.

1.3. La concurrence

Les projets Néo Zélandais, Australiens, Thaïlandais dont nous avons entendu parler :

- création d'abattoirs
ou,
- association avec Vissan,

semblent au point mort.

Par contre une entreprise française, Bordeaux Viandes, associée à un groupe public français envisage de construire un petit abattoir dans la région d'HCMV pour porcs et poulets.

Nous n'avons aucune information concernant de possibles projets de transformation de la viande abattue.

1.4. Distribution

Des implantations nouvelles dans la distribution sont apparues :

- **Supérettes** : de nouveaux mini markets se sont ouverts dans le quartier I et à Cholon. Des supérettes existantes ont rénové leurs zones d'achalandage.

Par ailleurs, nous avons noté la présence de plus en plus accentuée de petites armoires réfrigérées. Certaines armoires sont implantées par les grandes marques de boissons gazeuses mais des armoires spécialisées dans la présentation des fromages et des produits de charcuterie font leur apparition. Dans certaines de ces armoires sont aussi présentés, sous cellophane, de la viande tranchée et des poulets pré-découpés.

- **Grandes surfaces** : le groupe sucrier BOURBON, propriétaire de la chaîne des hypermarchés CORA, a décidé de s'implanter en Asie en prenant comme tête de pont le Vietnam.

Un hypermarché est en construction dans la banlieue de HCMV avec création de boutiques de produits alimentaires fabriqués sur place :

- boulangerie,
- charcuterie.

Deux autres supermarchés sont prévus dans les 3 ans à venir :

- un supermarché dans la banlieue d'Hanoi,
- un deuxième supermarché dans la banlieue de HCMV.

2. Alternative à la solution Vissan

Des contacts ont été pris avec la société SANOCO spécialisée dans les productions de conserves mais qui serait intéressée par la diversification de sa production et serait susceptible d'envisager une production d'aliments sous température dirigée.

En fonction de l'évolution du dossier Vissan, cette possibilité pourrait être approfondie.

3. Mémoire Vissan

En annexe, le mémoire établi entre Vissan et un expert délégué par Madrange.

Ce mémoire n'appelle pas de remarques particulières, il est le reflet de la volonté des parties.

Il y a lieu toutefois de lire avec attention le paragraphe IV. Vissan souhaite que des comptes soient ouverts sur des banques étrangères afin de rémunérer une société de consultants qui n'aurait pas de liens directs avec la joint-venture.

Le signataire du présent mémoire, -pour le compte de Madrange-, a bien précisé à la Direction de Vissan que le cabinet juridique et financier qui sera chargé de participer à la création de la joint-venture devrait être choisi d'un commun accord et que ses honoraires seraient payés par les deux partenaires au prorata de leur participation au capital ou seraient considérés comme des frais de premier établissement.

III - MISSION DES 21 ET 22 NOVEMBRE

Cette mission avait pour but, avant le déplacement de la Direction Générale de Madrange au Vietnam, de contrôler un certain nombre de faits :

- La mise en place effective de la législation sur les abattoirs clandestins
- Le fonctionnement de l'abattoir Vissan
- La volonté des dirigeants de Vissan de réaliser une opération transparente
- L'impact économique des changements d'hommes à la tête de l'Etat Vietnamien
- L'état d'avancement des décisions politiques prises en vue de l'ouverture de l'économie vietnamienne à l'économie de marché
- L'état d'esprit dans lequel s'était déroulé le 7^e Sommet de la francophonie.

1. Mise en place de la législation sur les abattoirs clandestins

Nous avons pu constater qu'un nombre important d'abattoirs clandestins avaient été fermés. Seuls trois abattoirs resteraient ouverts avec l'accord des autorités. Ces abattoirs sont situés dans les quartiers 2, 6 et 8. L'abattoir de Vissan fonctionne à nouveau entre 20h00 et 4h00 et traite environ 1500 porcs destinés à la consommation locale.

La viande est livrée en fin de nuit pour être vendue dans la matinée.

2. Position de Vissan

Vissan vient de signer un contrat de 7.000 T de viande de porc avec la Russie. Quelques exportations ont déjà été réalisées mais Vissan attend les premiers paiements avant de poursuivre son contrat.

Dans un entretien, que nous n'avons pas souhaité en direct afin d'éviter d'aborder avec Vissan le problème des commissions demandées par son consultant, la collaboratrice de notre bureau de Saigon a été informée par le Directeur Général de Vissan qu'il confirmait son intérêt à la création de la joint-venture.

Il semblerait que Vissan soit maintenant disposé à traiter en toute transparence.

Par contre le problème de l'expropriation envisagée par la commune populaire, pour cause de pollution des installations de Vissan situées en zone de forte densité d'habitation, n'est pas encore résolu.

Avant de finaliser la joint-venture, il serait souhaitable d'avoir des assurances de la part des services de la commune populaire de HCMV en ce qui concerne le devenir à moyen terme des installations existantes :

- lieu de réimplantation,
- indemnités d'éviction.

3. L'environnement économique et politique

Sur le plan économique, la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante à Hanoi n'a, semble-t-il, pas encore eu d'effets visibles.

Cependant il est fait état, dans la presse, auprès des Ministères, chez les différents acteurs économiques, d'une possible décentralisation des décisions en matière d'investissement. Les autorisations d'investissement, les obtentions de licences qui auparavant étaient délivrées par le MPI à Hanoi pourraient être transférées au niveau des provinces et des communes populaires. Ce transfert se ferait pour tout projet inférieur à 2 millions de dollars.

A la date de notre déplacement, la crise monétaire asiatique n'avait pas encore fait sentir ses effets. La parité dong/dollars restait inchangée donc aucun effet sur les importations ou les exportations. La banque centrale avait cependant arrêté la vente de devises.

4. Effets immédiats du 7^e sommet de la Francophonie

Mis à part certaines divergences qui ont pu apparaître entre la France et certains pays africains, ce sommet fut un succès. Les autorités vietnamiennes ont prouvé qu'elles étaient capables d'organiser de grandes conférences internationales.

Un entretien avec un responsable de la délégation de l'UE à Hanoi a permis de constater la qualité des rapports existants entre l'UE et le Vietnam.

Une importante décision, peu médiatisée, a été prise durant ce sommet :

- **la possibilité pour chaque citoyen vietnamien de se rendre à l'étranger sans avoir à subir de longues et fastidieuses demandes administratives.**

Cette importante décision va probablement favoriser les échanges de techniciens et de technologie. Cet allègement de la réglementation devrait accélérer l'ouverture du pays à l'économie de marché.

Les industriels français rencontrés à l'occasion de cette troisième mission, les responsables du PEE près de l'Ambassade de France, sont unanimes à reconnaître que le Vietnam est un pays difficile, où la bureaucratie et une certaine corruption sont des obstacles à l'investissement étranger et à son développement économique, mais nos interlocuteurs sont confiants dans l'avenir du pays. Le Vietnam peut valablement servir de tête de pont à une implantation en Asie du Sud-Est à partir d'une structure performante dans le pays.

Le succès passe par **le choix du partenaire et la qualité des expatriés** qui seraient chargés de la mise en place du projet. Le Vietnam est un pays à risques, sur lequel il ne faut pas spéculer si l'on désire s'y implanter de façon durable. La durée du retour sur investissement, pour chaque profession, est identique à la moyenne générale constatée dans les pays émergents.

Le Vietnam n'est pas un Eldorado, ce n'est pas non plus un mirage, c'est un pays où l'on peut réussir comme le prouvent les résultats obtenus par les centaines d'entreprises étrangères, dans toutes les branches économiques, qui s'y sont installées.

IV - CONCLUSION

Les trois missions réalisées au Vietnam dans le cadre du protocole ONUDI permettent :

- De confirmer la validité de l'étude « Filière porcine Vietnam » réalisée par les ingénieurs agronomes mandatés
- De constater :
 - qu'il existe dans ce pays un marché pour des produits transformés –haut et moyenne gamme- à base de viande de porc
 - que le Vietnam pour un industriel s'intéressant aux marchés de l'Asie du Sud-Est peut servir de tête de pont au développement d'une activité dans cette région.
 - qu'une implantation de qualité doit passer par **une joint-venture** :
 - le choix du partenaire doit être fait avec beaucoup de soin,
 - les expatriés chargés de la mise en place de cette joint-venture doivent avoir des qualités humaines d'un bon niveau :
 - contacts faciles,
 - et,
 - adaptation rapide au milieu environnant.

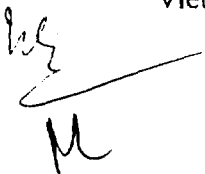
Annexe : Mémorandum

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

This Memorandum of Understanding (MOU) is signed on 8 July 1997 in Ho Chi Minh City, the Socialist Republic of Vietnam, between Vissan Import Export Corporation (VISSAN), a company who has the existing facilities for manufacturing of pork and beef, for raising animal and for processing of animal feeds, and Madrange, one of the lead manufacturers and distributors of processed pork products in France and Europe, represented by Mr. Marc Landrin of Axis Associé under the Power of Attorney dated 3 July 1997 of Madrange.

After friendly discussion and research of ability of the each party, the parties have surveyed in background the processed meat market in Ho Chi Minh City, in other major cities of Vietnam and neighbouring countries. The parties have agreed in principles to survey in details to prepare a feasibility study for a joint venture company with the view of manufacturing, processing of meat products in accordance with technology from Madrange for consuming in domestic market and for export... and mutually agreed to sign this MOU on the terms and conditions as follows:

1. The two parties shall establish a joint venture with the view of manufacturing, processing and selling of meat products as mentioned above.
 - Vietnamese Party (Vissan) shall allow the joint venture to use the existing facilities and equipment under the agreement in detail and shall fix the detail cost for each items.
 - Vietnamese Party (Vissan) shall let the joint venture lease the sites and locations according to the regulations of Vietnam in order to carry out its duties and rights.
 - Vietnamese Party (Vissan) shall supply unprocessed pork to the joint venture under separate economic agreements.
 - Foreign Party shall supply transferred technic, technology, train employees and manage the joint venture with advanced management technology.
 - The two parties shall agree on exchange of transferred technology, training and transferring of technology to the joint venture.
 - The two parties shall mutually agree on strategy of marketing and distribution of the proposed products of the joint venture.
 - The two parties agree to chose a Vietnamese consultancy company to complete application procedure for investment licence of the joint venture from the Vietnamese Government.

Handwritten signature and initials, possibly 'M' and 'M', located at the bottom left of the page.

2. The proposed joint venture:

- Duration of the joint venture is 25 years
- The total of investment capital shall be decided upon a meeting between the leaders of the parties
- Ratio for legal capital contribution:
 - Foreign party: 60%, mainly in cash and new additional equipment
 - Vietnamese party: 40%, mainly by material bases, anticipated utility expenses.
- Objects of market: 50% for domestic market and 50% for export.

3. In the initial period after obtaining investment licence, pending the commercial operation of the joint venture, the joint venture shall import certain products processed by Madrange with the amount of 2 containers of 20' for test sale in the Vietnamese market in order to find the market acceptance of the products in the local marketplace and to establish a customer base for the joint venture. Such import and sale of products shall be carried out only before the date on which the joint venture put into commercial manufacture.

The joint venture shall be responsible for import, store, distribution and test sale of products in Vietnam

4. The two parties hereby confirm their desire on rapid implementation of the project, progress of preparing joint venture documentation to submit to MPI at the best convenient time for MPI's approval. In order to have the necessary funds for preparation period and for hiring consultancy company to prepare joint venture documentation, it is agreed that VISSAN and Madrange shall open an account at a branch of foreign bank in Ho Chi Minh City .
5. Any regulations on the total of investment capital, the initial expenses shall be decided later by the two General Directors.

This MOU shall become effective from the date of signing hereof, each party undertakes to carry out the above responsibilities. This MOU shall be automatically null and void if the promotion brings no results within 60 days from the date hereof.



MR. LE QUANG NHUONG
General Director

FOR AND ON BEHALF OF MADRANGE

A handwritten signature in black ink.

MR. MARC LANDRIN